

Discours du 25 mai 2019 pour l'inauguration de la rue de la Mazure et des nouveaux transformateurs

Monsieur le Sénateur ;

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional ;

Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Mesdames et Messieurs anciens et actuels conseillers de HEIPPES ;

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Enoncer la liste des excusés.



Merci à toutes et tous d'avoir répondu présents à notre invitation et c'est avec grand plaisir que je vous accueille aujourd'hui pour cette double inauguration, d'une part celle de la Rue de la Mazure et d'autre part pour les 2 nouveaux transformateurs posés par ENEDIS.

Tout d'abord, la Rue de la Mazure.

Je fais un petit rappel pour situer le contexte. En 2007, il convenait de réviser notre document d'urbanisme, en l'occurrence la carte communale qui arrivait à son terme. En effet, la première carte communale avait été élaborée gratuitement en 2000 par les services de la DDE pour une durée de 6 ans.

La carte communale initiale ayant été instruite par les services de l'État, pour sa révision, la commune a eu la possibilité de bénéficier de nouveau des services gracieux de la DDE (chose qui ne se fait plus, car maintenant, il faut passer par des bureaux d'études).

Rappelez-vous il y a 12 ans, avec l'ouverture commerciale de la gare Meuse TGV, les services de l'État et du Conseil Général envisageaient des perspectives d'expansion et d'évolution des communes situées à proximité et conseillaient les collectivités de déterminer suffisamment de zones constructibles et de créer des zones en réserves foncières constructibles.

En 2008, avec l'aide de l'architecte-conseil du CAUE chargé des territoires autour de la gare Meuse TGV (M. Emmanuel PETIT), le conseil municipal a décidé de réhabiliter le bâtiment communal de la mairie et de ses annexes pour y créer 2 logements et "descendre" au rez-de-chaussée les services administratifs qui étaient situés à l'étage.

Pour rendre accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) les services de la mairie compte-tenu de la différence de niveau (+2,57 m avec la rue de l'église), dont l'accès se faisait par l'escalier, 3 solutions possibles ont été

étudiées (un ascenseur, une rampe d'accès et une nouvelle rue permettant de relier la rue de l'église avec l'entrée principale).

In fine, le conseil municipal opta pour un nouveau plan de circulation avec la création d'une nouvelle voie, permettant de desservir aussi les parcelles qui seraient constructibles de "La Mazure" derrière la mairie. Pour réaliser ce projet, par un acte notarié du 9 septembre 2010 et après 12 ans d'après "négociations" avec les vendeurs, la commune de HEIPPES est devenue propriétaire de la parcelle B154 contigüe à la mairie.

Je rappelle qu'en 2010 afin d'assurer la défense incendie de ce secteur (hangar agricole, arrière des maisons) et avoir les autorisations de permis de construire en prévision des nouvelles constructions, un poteau d'incendie a été posé sous la Maîtrise d'Ouvrage du Syndicat Germain Guérard. C'est lors de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2012 qu'il a été décidé de nommer cette nouvelle voie : Rue de la Mazure.

Après les travaux de restructuration de la mairie et des appartements, en 2014, le conseil municipal nouvellement élu, s'attacha à poursuivre le projet en menant les travaux d'extension de la rue de la Mazure. Un géomètre du cabinet DEHOVE a été mandaté pour le découpage parcellaire avec l'emprise de la rue et des parcelles à bâtir.

Le Conseil Municipal a choisi pour la Maîtrise d'œuvre le bureau AIRE JM de M. Jean-Marc RAMAND de Bulainville pour suivre les travaux et que je remercie pour avoir mené à bien ce chantier.

La commune ayant déjà le remboursement de l'emprunt pour les travaux de la Mairie et des logements, le conseil municipal, dans sa grande sagesse, n'a pas souhaité contracter un nouvel emprunt pour ce projet mais de s'appuyer sur les fonds propres de sa trésorerie communale. Avec pour objectif de réaliser une opération blanche après la vente des parcelles à bâtir. C'est donc en 3 phases que s'est déroulé ce chantier :

D'abord la structure de la chaussée qui a été réalisée par l'entreprise BERTHOLD de Dieue sur Meuse au cours de l'année 2015 pour un montant de 18 140,30 € HT.

Puis en 2017, l'entreprise EUROVIA de Verdun a réalisé les réseaux secs avec la basse tension pour ENEDIS pour un coût de 3 315,16 € HT et qui a servi au chantier des 2 nouveaux transformateurs que j'évoquerai après, les réservations pour la téléphonie et l'éclairage public ainsi que les réseaux humides d'eau potable et d'évacuation des eaux pluviales. Pour un montant de 45 817,95 € HT.

Enfin, l'an dernier en 2018, c'est la SARL MARCHAND de Dombasle en Argonne qui a terminé avec la partie voirie par la pose des bordures, des caniveaux, l'enrobé sur la montée et finir en bicouche sur la partie haute la plus à plat. Pour un montant de 24 178,50 € HT.

Outre les fonds propres de la commune de Heippes, ces travaux ont été financés avec des aides de la Région Grand Est au titre du Plan Régional de Soutien aux Communes de moins de 2 500 habitants à hauteur de 9 766,24 €uros et du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour 5 395 €uros. Je remercie donc les élus de la Région Grand Est et ceux du Conseil Départemental de la Meuse pour ces aides apportées.

Parallèlement aux travaux, une révision simplifiée de la carte communale a été engagée par le Conseil Municipal afin de rendre constructible les parties de parcelles qui ne l'étaient pas suite au découpage fait par le géomètre. En effet, lors de l'élaboration de la carte communale en 2007 le périmètre constructible s'arrêtait aux limites parcellaires et il convenait donc d'ajouter 264 m² constructibles pour une parcelle et 421 m² pour l'autre pour que l'ensemble de la surface le devienne.

Mais c'était sans compter avec le zèle d'un agent de la DDT qui n'a rien trouvé de mieux que de s'arrêter sur des problèmes de formes plutôt que de fonds pour que le Préfet attaque notre délibération de révision simplifiée de la carte communale devant le Tribunal Administratif de Nancy. Après plusieurs mois de procédure, la délibération a été annulée par le TA. En effet, il est apparu qu'une révision simplifiée n'était pas l'outil adapté pour ce type de situation et qu'il convenait de faire une modification de la carte communale selon la même procédure et les mêmes contraintes financières que pour une élaboration.

De plus après avoir rencontré la cheffe de l'urbanisme de la DDT de la Meuse en début d'année, qui nous a clairement expliqué que notre carte communale était à revoir dans sa globalité pour être en phase avec les exigences actuelles de consommation du foncier agricole et des espaces verts alors que se sont ces mêmes services qui nous ont conseillés de prévoir suffisamment des zones constructibles en 2007. De plus, il nous a été demandé d'attendre l'éventualité d'un PLU intercommunal avec des aides financières plus importantes à destination des intercommunalités que vers les communes. Vous le voyez, comme dirait Facebook situation urbanisme : c'est compliqué.

Si je résume, cette opération aura coûté autour de 95 000 € HT, la commune a récupéré la TVA par le FCTVA. En retirant les aides reçues des partenaires et la vente des parcelles, 12 000,00 €uros resteront à la charge de la commune qui seront en partie compensés par les recettes de la taxe d'aménagement générée par les nouvelles constructions et ensuite par la fiscalité sur le foncier pour avoir une opération à l'équilibre et je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe municipale ici présente qui a soutenu le projet.

Néanmoins, malgré les obstacles, il faut continuer d'avancer et c'est la raison pour laquelle j'aborde maintenant un sujet à 80 000 €uros, qui n'a rien coûté à la commune de Heippes, il s'agit de la **pose de 2 nouveaux transformateurs par ENEDIS** dont vous avez ici un exemplaire. L'autre se trouve en face du petit château d'eau devant la Côte à Moulin.

Avec un potentiel de nouvelles constructions et également la montée en puissance du pylône de téléphonie mobile sur la Côte à Moulin, l'unique transformateur qui alimentait le village situé au Gué serait devenu trop faible et ENEDIS a donc décidé d'améliorer le Service de Distribution Publique de l'Electricité en répartissant le village sur 2 transformateurs posés et raccordés l'année dernière par l'entreprise GONZATO de Savonnières devant Bar dont je salue les représentants.

Je suis ravi qu'ENEDIS est retenu ma solution technique plus simple pour alimenter le nouveau transformateur situé sur la Côte à Moulin qui dessert les 2 pylônes de téléphonie mobile, les habitants de la Rue du Château d'eau, de la Petite rue et de la fin de la Rue basse et celui-ci pour l'autre partie du village. Avec cette nouvelle répartition il pourra arriver, qu'en cas de coupure, une portion du village ne soit pas alimentée alors que l'autre partie le sera. Mais je vais donner la parole à M. Gilles MERSON d'ENEDIS que les élus connaissent bien, car c'est leur interlocuteur privilégié des collectivités pour le Nord meusien et qui pourra nous en dire plus sur les aspects techniques de ce chantier.

Merci M. MERSON pour toutes ces informations.

Avant de vous inviter à prendre le verre de l'amitié et parce qu'aujourd'hui, nous sommes sur la thématique de la voirie, je voudrais remercier André ODINOT, qui n'a pu être avec nous ce matin et qui vous salue tous, pour avoir offert à la commune de Heippes un ancien panneau de limitation de vitesse datant des années 1920 - 1930. J'ai trouvé intéressant de faire restaurer ce petit patrimoine routier et de l'accrocher dans la salle communale pour permettre à la population d'en profiter. Vous verrez, à cette époque, dans Heippes, la vitesse des autos était limitée à 25 km/h et celle des camions à 12 km/h. C'est un petit clin d'œil à l'heure où les Conseils Départementaux devraient reprendre la main sur les 80 km/h.

Merci à toutes et tous ...

